

DEPARTEMENT DE LA  
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT  
DE BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE  
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE FLOIRAC

**Séance du 1<sup>er</sup> juillet 2019**

**Objet**

**FDAEC 2019**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 25 juin 2019 s'est réuni à 18 Heures 30 sous la présidence de M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.

**LE NOMBRE DE  
CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN  
EXERCICE EST DE :**

33

**Etaient présents :**

**Mme N. LACUEY, M. NAFFRICHOUX, Mme GRANJEON, M. CAVALIERE, Mme C. LACUEY, M. IGLESIAS, Mme DURLIN, M. GALAN, Mme CHEVAUCHERIE, Mme REMAUT, Mme COLLIN, Mme MILLORIT, Mme LAQUIEZE, Mme LOUKOMBO SENG, M. MEYRE, M. DANDY, M. RAIMI, M. BAGILET, Mme LARUE, M. LERAUT, M. BOURIGAULT, Mme HERMENT, M. VERBOIS, M. ROBERT, Mme FEURTET, M. CALT, M. HADON, M. DROILLARD, M. LEY, M. BUTEL**

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

**Mme BONNAL à Mme N. LACUEY**

**Absent excusé :**

**M. LE BARS**

**M. Nicolas CALT a été nommé secrétaire de séance**

Monsieur le Maire rappelle que par la délibération n°190527-25 du 27 mai 2019 le Conseil Municipal a approuvé le plan de financement 2019 du FDAEC.

Le Conseil départemental ayant modifié le montant octroyé à la ville de Floirac, il est nécessaire de délibérer sur le plan de financement proposé dans le cadre de la subvention FDAEC pour un complément de 120 euros.

Pour rappel, les projets retenus sont :

- La création d'une salle rafraîchie dans chaque établissement scolaire. En effet, les épisodes météorologiques de ces dernières années ont mis en avant plusieurs périodes pendant lesquelles les enfants étaient incommodés en période de forte chaleur. L'idée est donc de pouvoir mettre à leur disposition une salle « collective » dans laquelle les élèves de plusieurs salles de classe pourraient venir se rafraîchir à tour de rôle. Les salles retenues sont soit les salles à manger, soit les salles d'activités ou encore de motricité.

Le montant des travaux est de **85 058 € HT**,

- La mise en place de surpresseurs au sein de la médiathèque Roland Barthes et du centre équestre de la Burthe. En effet les derniers rapports du bureau de contrôle ont mis en avant que la pression de fonctionnement à laquelle le débit d'eau doit être fourni au robinet d'incendie armé était largement inférieure à celle exigée par la réglementation incendie des ERP.

Le coût des travaux s'élève à 8379 € HT pour la médiathèque et 11 853 € HT pour le centre équestre, soit un montant total de **20 232 € HT**,

#### **Plan de Financement Dépenses**

<b>Dépenses</b>	
Désignation	Montant en € HT
Création de salles rafraîchies dans les équipements scolaires	85 058
Mise en place de surpresseurs médiathèque Roland Barthes et centre équestre	20 232
Total HT	105 290

<b>Recettes</b>	
Désignation	Montant en € HT
<b>FDAEC</b>	<b>65 969</b>
Participation communale	39 321
Total HT	105 290

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 ;  
Vu l'avis de la Commission Urbanisme, Renouvellement Urbain et Services Techniques en date du 20 juin 2019,

Le Conseil Municipal, après délibéré,

**APPROUVE** le plan de financement ci-dessus.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter la participation du FDAEC pour un montant de 65 969 € HT.

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus  
Et ont signé au registre les membres présents*

**POUR EXTRAIT CONFORME :**  
**A la Mairie de FLOIRAC, le 2 juillet 2019**



*Le Maire,*

Nombre de votants :	32
Suffrages exprimés :	<b>32</b>
Pour :	<b>32</b>
Contre :	
Abstention :	